

Rapport de la Commission des Finances sur le Préavis du Comité de Direction n°04-2016

Concerne: Demande de crédit de CHF 90'000.- TTC pour une contribution à des travaux ferroviaires sur la plateforme d'Eysins et pour une étude de marché pour les plateformes rail/route régionales (Eysins et relocalisation de la Ballastière).

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des Finances composée de MM. Pierre-Alain Schmidt, Christian Graf (excusé), Frédéric Guilloud, André Cattin, Laurent Kilchherr et Frédéric Mani s'est réunie le vendredi 26 août 2016 dans les locaux du Conseil Régional en présence de Mme Chantal Landeiro, membre du Comité de Direction, et Patrick Freudiger, Secrétaire Général. La commission des Finances les remercie de leur disponibilité, de leurs explications et de leurs réponses à toutes nos questions.

Préambule

Le préavis porte sur une demande de crédit de CHF 90'000.- TTC pour:

- une contribution à des travaux ferroviaires sur la plateforme d'Eysins pour un montant de CHF 40'000.-
- une étude de marché pour les plateformes rails/route régionales pour un montant de CHF 50'000.-

Dans ce contexte, quelques précisions sont appelées à être apportées encore par le CODIR à la demande de notre Commission des finances pour bien comprendre l'historique, la situation et les raisons pour lesquelles ces dépenses nous sont demandées.

Après discussion avec Patrick Freudiger, ce dernier comprend qu'une question peut se poser par rapport à l'application des règles du DISREN par rapport au crédit présenté. En d'autres termes, la question du financement des CHF 40'000.- aurait peut-être nécessité une présentation en conformité du DISREN puisqu'il s'agit de travaux et non plus d'études. Cela étant, il a été décidé que la Commission des finances ne proposerait pas d'amendement en la matière.

Objet

Il est rappelé qu'en ce qui concerne le site d'Eysins, c'est à la demande des agriculteurs de la région qu'il a été décidé, pour maintenir une activité importante de

chargement de transport ferroviaire des marchandises agricoles, que des travaux devront être réalisés pour maintenir ce site effectif.

La participation du Conseil Régional à cet égard s'élèverait à CHF 40'000.-, mais l'ensemble des coûts qui devront se répartir entre la Confédération, le Canton de Vaud et les différents organismes concernés s'élèvent au total à CHF 469'800.-.

La participation du Conseil régional correspond donc à moins de 10 %.

La Commission des finances est convaincue de l'utilité d'une telle dépense pour maintenir l'activité indispensable en la matière.

Concernant l'étude de marché, la Commission des finances constate d'ailleurs avec le CODIR qu'il y a une très grosse augmentation de l'utilisation future des transports ferroviaires puisque l'on parle d'un tonnage qui va quadrupler d'ici à la fin de l'année et qu'à ce titre, une réflexion devra être conduite sur le fait de savoir comment devra être organisé le chargement de cette marchandise sur le rail.

Il s'ensuit qu'à cet égard une étude apparaît indispensable.

Il ressort des études préalables que le site de la Balastière devra être en tout cas préservé en partie, mais que la question se posera de savoir si une partie des autres activités de chargement devra être déplacée ou non, voire réorganisée sur place. Pour ce faire, une étude de marché devra également être élargie pour savoir si d'autres entreprises pourraient profiter de cette plateforme de chargement améliorée pour utiliser davantage le rail plutôt que la route, ce qui viendrait alléger d'autant les axes routiers.

En ce qui concerne les frais d'étude (CHF 50'000.-), on observe que l'enveloppe est généreuse. On espère qu'à ce prix-là, d'abord on pourra obtenir une participation à 50 % de la part du Canton à travers la LADE et surtout que l'étude débouchera sur des solutions concrètes. On indiquera que la Commission des finances regrette de ne pas avoir disposé de devis rentrés, raison pour laquelle elle invitera le CODIR à faire attention aux dépenses des frais d'étude.

En effet, la Commission des finances s'est posé la question du fondement de la quotité des CHF 50'000.- qui ont été demandés par le CODIR. Elle a compris des explications qui ont été fournies que le montant en question a été articulé sur la base des expériences qui ont été faites par le passé par ledit CODIR pour des études de cette nature où il y a une difficulté particulière qui consiste à devoir établir un cahier des charges précis pour pouvoir ensuite faire des demandes d'offres auprès des différents bureaux spécialisés et d'obtenir ainsi des devis.

En l'état, et à première vue, le chiffre apparaît important car il représenterait au bas mot 250 heures de travail pour des spécialistes calculés à CHF 200.-/heure.

La Commission des finances mesure l'importance des travaux en question puisqu'ils concernent une analyse qui pourraient concerner 6'000 entreprises qui travaillent dans le district. Cela étant, on partira du principe que le questionnement de la Commission des finances en relation avec ces frais d'étude sera résolu par l'établissement de devis que le CODIR ne manquera pas de demander.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances vous recommande à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter:

- la demande de crédit de CHF 90'000.- TTC en faveur d'une contribution à des travaux ferroviaires sur la plateforme d'Eysins (CHF 40'000.- TTC pour la part

régionale) et pour une étude de marché pour les plateformes rail/route régionales (CHF 50'000.- TTC au total, subvention LADE non déduite).

- d'imputer ce montant total de CHF 90'000.- TTC sur le compte d'investissement
- d'amortir ce montant sur 5 années.

Pour la Commission des Finances:

M. André Cattin

M. Pierre-Alain Schmidt

M. Laurent Kilchherr

M. Frédéric Guilloud

M. Frédéric Mani, votre rapporteur

Fait à Dully, le 3 septembre 2016